Jura : homes sous surveillance

Autor(en): **Giordano, Victor**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Générations : aînés**

Band (Jahr): **25 (1995)**

Heft 6

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-828970

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Patricia Fantham: «Au secours des résidents!»

Depuis 1991, Patricia Fantham préside aux destinées de Résid'EMS, l'Association pour le bien-être des pensionnaires d'établissements médico-sociaux. Au début, elle enregistrait une centaine de plaintes par année. Qu'en est-il aujourd'hui?

Patricia Fantham, présidente de Résid'EMS Photo Y. D.

– Est-ce que vous constatez une amélioration de la situation?
– Oui, heureusement. Actuellement, il y a moins d'appels, ce qui est bon signe. Et ils touchent plus à la qualité de la vie dans les EMS.
– Il reste pourtant un grand travail à effectuer au niveau des homes?
– D'abord, il faut signaler qu'il n'existe pas un organe de surveillance officiel de l'Etat. Nous constatons une grande disparité entre les prestations. On dit aux pensionnaires: payez et taisez-vous! C'est la première chose à changer. Le droit à la plainte est mon cheval de bataille.
– Quels sont vos contacts avec les directeurs des EMS et où en sont vos relations?
– Il est important de conserver le dialogue avec la direction. On résout tous les problèmes à force de bonne volonté.
– Et quels sont vos contacts avec les pensionnaires des EMS?
– Les contacts sont bons, mais vous savez, ces gens sont résignés. Souvent, lorsqu'un problème intervient, ils répondent: «Ce n'est pas la peine de porter plainte, de toute façon ça ne changera rien...»
– Pourtant, des problèmes existent toujours au sein des EMS?
– Oui et ils sont souvent liés à la non-écoute des personnes âgées. Par exemple, une dame se plaignait de douleurs abdominales. Réponse du personnel soignant: «Oh, elle se plaint toujours!» Le troisième jour, on a dû hospitaliser la vieille dame et le lendemain elle décédait d'une péritonite...
– Quels sont les cas de litiges les plus fréquents?
– En général ce sont des cas mineurs, un régime qui n'est pas suivi, une sorte de thé qui n'est pas servie. Et puis, il y a des cas plus graves, liés au manque de personnel. Nous les signalons au Département de la santé publique. En cas de litige, un pensionnaire changera d'établissement. Très souvent, les problèmes sont résolus.
– Peut-on dire aujourd'hui que tout va bien dans le monde des EMS?
– Non, on ne le dira pas. En revanche, tout va un peu mieux.

Interview: J.-R. P.

Jura: homes sous surveillance

Datant d'un peu plus de cinq ans, l'organisation des homes médicalisés et des foyers (non médicalisés) donne satisfaction dans le Jura.

Par un infirmier-conseil attaché au Service cantonal de la santé, l'Etat surveille la gestion des homes, veille aux compétences des directeurs, du personnel soignant et d'animation et à la qualité des prestations fournies. L'Etat a créé l'Association jurassienne des institutions pour personnes âgées (AJIPA)... qui agit de manière à assurer une bonne coordination entre les homes.
Tous pratiquent un tarif journalier identique. La part de ce forfait non couverte par la rente AVS du pensionnaire lui est versée sous forme de prestation complémentaire, déduction faite de la fortune éventuelle, de l'argent de poche et des primes d'assurances-maladie. Les soins prodigués sont facturés à part et remboursés par les caisses-maladie.
La législation cantonale confère à l'infirmier-conseil la compétence de surveiller étroitement (tous les trois mois) la gestion financière et technique des homes. Ce contrôle porte sur la dotation en personnel, les qualifications de ce dernier et celles des directeurs.
Le canton ne dispose pas d'un organisme indépendant qui traiterait les doléances des pensionnaires. Ces réclamations sont traitées aussi bien par le Service de la santé que par l'AJIPA. Aucune doléance n'a porté jusqu'à présent sur des questions graves. Le principal souci des mois écoulés était de réduire l'ampleur des listes d'attentes. En favorisant le maintien à domicile, on a contribué à résoudre cette question. Mais les taux d'occupation des homes, (entre 95% et 100%) ne mettent pas à l'abri d'un retour de manivelle que le vieillissement des gens permet de craindre.

Victor Giordano